



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT ET UNIEME
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 06 mars 2026

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA TULUKA a présidé, ce vendredi 06 mars 2026 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt et unième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DE LA PREMIERE MINISTRE

La communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De la nécessité d'investir dans l'alimentation scolaire, levier stratégique pour le capital humain et le développement durable

La Première Ministre a eu l'honneur, le lundi 2 mars de lancer officiellement, à Kalemie, chef-lieu de la province du Tanganyika, le Programme National des cantines scolaires, à l'occasion de la Journée africaine de l'alimentation scolaire, sous le thème : « *Garantir l'accès à des repas nutritifs, à l'eau potable et à l'hygiène : promouvoir la sécurité et la résilience dans chaque investissement pour les repas scolaires* ».

Elle a précisé que le choix de Kalemie incarne notre conviction profonde : *le développement doit s'enraciner dans l'ensemble des territoires de notre pays*, et s'inscrit



pleinement dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'alimentation scolaire 2025-2030, élaborée par le Gouvernement, qui constitue la feuille de route nationale visant à structurer un système durable d'alimentation scolaire, au service de la nutrition des élèves, de la réussite éducative et du renforcement du capital humain.

À titre d'illustration, à l'école Kifungo, où la cantine scolaire fonctionne depuis 2009, les résultats sont éloquentes : *l'effectif est passé de 260 à près de 600 élèves, le taux de réussite oscille entre 80% et 90%, la rétention scolaire atteint 60%, et le taux d'abandon a été réduit de 6% à seulement 0,5%.*

Ce succès repose sur une collaboration exemplaire. *Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Agence française de développement (AFD) assurent l'acheminement des vivres, tandis que les communautés locales participent activement à la manutention et à la production via des champs communautaires dédiés aux légumineuses et céréales.*

Ce soutien gratuit et durable favorise l'appropriation locale du programme.

La Première Ministre reste toutefois consciente des défis persistants au niveau logistique, du faible taux de couverture des cantines scolaires à l'échelle nationale, soit environ 8%, illustrant l'ampleur du chemin à parcourir. À cet effet, les Ministres sectoriels concernés ont été instruits, en collaboration avec les Ministres en charge du Budget et des Finances, de travailler en synergie, de façon coordonnée et harmonisée, afin de doter ce programme d'une vision holistique et durable.

Dans cette perspective, la Première Ministre a demandé qu'il lui soit soumis, dans un délai de trente jours, un plan détaillé d'opérationnalisation des cantines scolaires, précisant les mécanismes de mise en œuvre, les modalités de financement, les dispositifs de suivi-évaluation ainsi que le calendrier.

2. Des sanctions américaines visant les Forces de défense rwandaises

La Première Ministre a salué l'imposition de sanctions ciblées contre les Forces de défense rwandaises (RDF) ainsi que certains de leurs hauts responsables, le 2 mars 2026 par le Département du Trésor des États-Unis d'Amérique, en raison de leur implication directe aux côtés du M23/AFC dans les opérations militaires menées sur le territoire Congolais.



Elles traduisent la reconnaissance, par les États-Unis d'Amérique, de l'implication directe et multiforme de l'armée rwandaise dans des actions portant atteinte à la paix et à la stabilité de notre pays, à travers le soutien militaire, logistique et opérationnel apporté aux supplétifs du M23/AFC engagés dans les combats sur notre territoire.

Cette décision intervient dans un contexte marqué par la poursuite des efforts diplomatiques engagés par le Président de la République en vue de mobiliser la Communauté internationale autour du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo. Elle traduit également une prise en compte accrue, au niveau international, des réalités sécuritaires observées sur le terrain ainsi que des responsabilités impliquées dans la persistance de l'instabilité dans l'Est de notre pays.

Dans le même temps, cette évolution souligne l'importance d'assurer une cohérence entre les engagements diplomatiques pris dans le cadre des initiatives régionales et internationales visant la restauration de la paix dans la région des Grands Lacs, notamment ceux souscrits dans le cadre de l'Accord de paix de Washington, et leur mise en œuvre effective sur le terrain.

La stabilisation durable de l'Est de la République Démocratique du Congo demeure indissociable de plusieurs exigences fondamentales, parmi lesquelles la cessation de tout appui aux groupes armés opérant sur le territoire national, le retrait des forces étrangères et de leurs supplétifs ainsi que le respect strict de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Dans cette perspective, la Première Ministre a souligné que le Gouvernement de la République, sous la conduite du Président de la République, réaffirme son attachement au respect des engagements souscrits dans le cadre des accords de Washington et d'autres initiatives de paix en cours.

Il demeure déterminé à poursuivre, aux côtés de ses partenaires régionaux et internationaux, les efforts visant à rétablir durablement la sécurité, à restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national et à consolider la stabilité dans la région des Grands-Lacs.



3. De la situation sécuritaire au Moyen-Orient et du suivi des ressortissants Congolais

La Première Ministre a rassuré que le Gouvernement suit avec attention et préoccupation, à travers le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie et de nos missions diplomatiques, l'évolution de la situation sécuritaire au Moyen-Orient, marquée par une série d'incidents violents et d'échanges de tirs dans plusieurs pays de la région.

Une attention particulière est accordée à la situation de nos compatriotes présents dans ces pays, qu'il s'agisse de résidents ou de ressortissants Congolais de passage pour des raisons professionnelles, commerciales ou personnelles.

Selon les informations transmises par les Affaires Etrangères, aucune victime Congolaise n'a été signalée dans les pays concernés. Dans plusieurs de ces pays, l'espace aérien demeure partiellement ou totalement fermé, ce qui rend, à ce stade, toute opération d'évacuation difficile.

Par ailleurs, certaines autorités locales ont instauré des mesures de restriction de déplacements et de mise à l'abri des populations civiles afin de limiter leur exposition aux risques d'attaques.

Dans ce contexte, les possibilités d'assistance directe restent limitées.

Le suivi assuré par nos missions diplomatiques vise toutefois à permettre une réaction rapide dès que les conditions le permettront.

Au regard de la situation et sur base des informations qu'elle reçoit de nos missions diplomatiques dans les pays concernés, la Première Ministre a instruit la Ministre d'État, Ministre en charge des Affaires Etrangères de recueillir les informations relatives aux ressortissants Congolais présents au Moyen-Orient et d'évaluer les capacités de nos missions diplomatiques dans la région.

Sur base de ces informations, elle a demandé la formulation des recommandations sur les modalités d'assistance renforcée qui pourraient être envisagées afin de permettre au Gouvernement de réagir de manière appropriée selon l'évolution de la situation.



II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué principalement par la large satisfaction de l'opinion à la suite des sanctions infligées par le Département du Trésor américain contre quelques hauts officiers militaires rwandais et l'armée rwandaise impliqués dans l'agression contre notre pays.

Sur un autre volet, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait le point sur les dispositions pratiques nécessaires prises pour permettre la réalisation diligente et efficace des activités préparatoires de la 13^{ème} Conférence des Gouverneurs de province prévue dans la ville de Bandundu du 24 au 28 mars 2026.

Le Conseil a été également informé de la tenue du Forum National des Affaires Coutumières (FNAC) du 02 au 05 mars 2026 à Kinshasa, sous le thème : « *Le renforcement du rôle de l'autorité coutumière, gage de la stabilité, du développement, de la sécurité et de la cohésion des communautés en RDC.* »

L'objectif global demeure l'amélioration de la gouvernance coutumière et l'intégration des peuples autochtones pygmées, en vue de rétablir l'autorité de l'Etat, de stimuler le développement local et de promouvoir la paix, l'unité et la cohésion nationale en RD Congo. Plusieurs recommandations ont été formulées par les participants à l'issue des travaux.

Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a passé en revue la situation de catastrophes et sinistres ainsi que des mesures d'interventions prises. Il a chuté par la situation aux frontières, particulièrement celle avec le Burundi où il est enregistré le retour spontané de 22.000 compatriotes en provenance de Bujumbura par le poste frontalier de Kavimvira, ville d'Uvira. Le Gouvernement a saisi le HCR pour organiser la Tripartite conformément aux règles en la matière.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire et opérationnelle sur différents fronts.

Il a indiqué que l'obstination de la coalition d'agression rwandaise pour l'attaque de nos position, la conquête des zones minières et le renforcement des troupes par les unités homogènes de l'armée rwandaise au Nord-Kivu et au Sud-Kivu a buté à la résistance des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) qui sont en alertes pour défendre la patrie et surtout nos populations. De même que les attaques successives de l'ennemi par drones visant spécialement l'aéroport international de Bangboka à Kisangani ont été voué à l'échec.

En Ituri, la traque en profondeur se poursuit contre les éléments résiduels de la coalition CRP/Zaire par nos Forces Armées en territoire de Djugu. S'agissant des terroristes ADF/MTM, nos Forces Armées maintiennent l'ascendant sur l'ennemi et poursuivent la traque de ces derniers dans leurs retranchements dans les territoires de Mambasa et d'Irumu.

Dans la province du Haut-Katanga, le Quartier Général du Parc National d'Upemba situé à Lusinga a connu l'incursion d'un groupe armé Maï-Maï non identifié venu de la vallée de la Luvira. Cinq agents ont été tués, des infrastructures ont été détruites et plusieurs matériels de l'ICCN ont été emportés. L'intervention d'une unité de nos Forces Armées a permis la neutralisation de trois assaillants et la restauration de l'intégrité dudit Parc.

Dans le triangle Kongo-Central – Kinshasa – Grand Bandundu, le Processus de Désarmement et Démobilisation se poursuit. Il a été complété à ce propos par le Ministre Délégué en charge des Anciens Combattants.

Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo restent en alerte maximale.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Au nom du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale en mission, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a présenté la situation épidémiologique du pays.



La tendance du Mpox à la huitième semaine est marquée par une légère hausse du nombre de nouveaux cas suspects passant de 248 à 258. Depuis le début de l'épidémie en 2024 jusqu'à la huitième semaine 2026, le cumul est de 122.487 cas suspects dont 33.652 cas confirmés.

Quant au Cholera, au cours de la semaine sous évaluation, la situation montre une légère baisse des cas suspects, passés de 1.206 à 1.168, avec 9 décès enregistrés, soit une létalité de 0,8%, contre 0,5% la semaine précédente.

La province de Kinshasa demeure la plus touchée, avec 245 nouveaux cas suspects et 6 décès (contre 224 cas et 2 décès à la 7^{ème} semaine). Au total, 41 malades actifs sont pris en charge dans les Centres de Traitement du Choléra à Kinshasa, contre 42 la semaine précédente.

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale rassure de l'efficacité des dispositifs de riposte pour endiguer ces épidémies.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur de la Fonction Publique

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a informé le Conseil de la publication du premier numéro statistique sur les ressources humaines de l'Etat : « *la Fonction Publique en Chiffres* », ce 30 mars 2026.

En effet, c'est dans le but de renforcer la transparence et la redevabilité sur les principaux indicateurs de gestion des ressources humaines de l'État que le Ministère de la Fonction Publique a institué cette revue statistique annuelle.

L'ambition de « *La Fonction Publique en Chiffres* » est de mettre fin à l'insuffisance historique de données fiables ayant souvent favorisé des perceptions erronées sur la gestion des ressources humaines de l'Etat et de permettre aux gouvernants, chercheurs, étudiants, institutions internationales, entités privées, médias, et autres, d'avoir une seule source fiable des données sur l'ensemble des ressources humaines de l'Etat et pouvoir émettre des opinions éclairées en la matière.

C'est pourquoi, les équipes d'experts ont travaillé pendant plus de 12 mois à collecter, à fiabiliser et à traiter les données par le recoupage de plusieurs sources des données de la dernière décennie.



Cette première édition couvre tous les agents publics rémunérés par le budget du pouvoir central, en l'occurrence, les neuf (09) catégories du personnel ci-après : (i) *Les militaires, policiers et Agents de sécurité*, (ii) *le personnel d'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la Recherche Scientifique*, (iii) *le personnel enseignant*, (iv) *le personnel de la Justice et les Magistrats*, (v) *le personnel du régime général*, (vi) *le personnel diplomatique*, (vii) *le personnel politique*, (viii) *les professionnels agricoles*, (ix) *les professionnels de santé*.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur de la Recherche Scientifique

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a informé le Conseil de la tenue du Sommet mondial sur l'Energie nucléaire le 10 mars 2026 à Paris en France.

Elle a indiqué que ce deuxième Sommet mondial sur l'énergie nucléaire, à l'initiative du Gouvernement de la République française, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, connaîtra la participation de plus de 60 Chefs d'État. Les discussions porteront sur le rôle stratégique du nucléaire civil face aux défis énergétiques, climatiques et industriels mondiaux.

Abordant les enjeux stratégiques pour notre pays, elle a souligné la nécessité de :

1. *Réaffirmer notre statut d'acteur historique et crédible du nucléaire civil en Afrique ;*
2. *Moderniser et relancer nos infrastructures nucléaires.*
3. *Attirer des partenariats stratégiques et des financements internationaux ;*
4. *Renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires conformément aux standards de l'AIEA ;*
5. *Empêcher toute marginalisation dans la recomposition du leadership régional.*

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant de la Francophonie

Pour sa part, le Ministre Délégué près le Ministre des Affaires Etrangères en charge de la Francophonie et de la Diaspora Congolaise a entretenu le Conseil sur la célébration de la Journée Internationale de la Francophonie le 20 mars 2026 à Kinshasa, placée sous le thème : « *Génération Z, Génération Paix.* »

En effet, la Génération Z est celle des personnes nées entre la fin des années 1990 et le début des années 2010, considérées comme des véritables natifs du



numérique (*Internet, smartphones ainsi que les réseaux sont omniprésents dans leur quotidien et influencent leur manière de communiquer et d'apprendre et de consommer*).

Ce thème international résonne particulièrement dans notre pays, dont la Génération Z, fortement connectée et consciente des enjeux nationaux, incarne une jeunesse engagée pour la paix, la défense de l'intégrité territoriale et l'avenir de la Francophonie

La célébration de cette journée intervient dans un contexte particulier, marqué, d'une part, par l'évolution progressive de la situation sécuritaire dans l'Est du pays et par le repositionnement stratégique de la République Démocratique du Congo sur l'échiquier multilatéral et, d'autre part, par l'annonce officielle de la candidature de la République Démocratique du Congo au poste de Secrétaire Général de l'OIF, portée par Madame Juliana Amato Lumumba.

Le Ministre Délégué près le Ministre des Affaires Etrangères en charge de la Francophonie et de la Diaspora Congolaise a esquissé deux axes stratégiques majeurs des activités prévues pour une célébration de haute portée politique et diplomatique, au-delà des autres activités connexes programmées, en tenant compte de la solennité et de la responsabilité de cette journée emblématique de la communauté francophone.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 80^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 27 février 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur des Hydrocarbures

La Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif à l'organisation des travaux de révisitation de la Loi sur les Hydrocarbures et d'élaboration du projet de Loi sur le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL).

L'objectif global est de produire un cadre législatif modernisé et attractif, capable de relancer durablement le secteur des hydrocarbures et d'organiser la filière GPL resté en berne depuis longtemps.



Les objectifs spécifiques incluent notamment la nécessité de :

- *Ramener une fiscalité flexible et incitative ;*
- *Diversifier les modes d'attribution des droits comme cela se fait dans plusieurs pays dont le secteur pétrolier est en plein développement ;*
- *Renforcer la transparence dans l'attribution des droits et la protection de l'environnement ;*
- *Préciser et renforcer les mécanismes de contenu local et de représentativité de l'Etat ;*
- *Consacrer le contrat de concession et clarifier la catégorisation des blocs ;*

Elle a expliqué la méthodologie et le plan de travail, et brossé le calendrier d'activités avant de solliciter l'accompagnement du Gouvernement pour la réussite de cette double réforme qui est une condition essentielle pour créer un environnement propice aux investissements massifs et accompagner la transition énergétique et renforcer la souveraineté institutionnelle du pays.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. Dossier relevant du secteur du Commerce Extérieur

Donnant suite à l'instruction de la Première Ministre, le Ministre du Commerce Extérieur, a, pour sa part, soumis au Conseil, pour examen et approbation, les propositions concrètes en vue de la résolution du dossier des provisions OCC constituées dans le cadre des licences d'importation des biens.

En effet, ces provisions sont constituées par la Banque Centrale du Congo (BCC) et l'Office Congolais de Contrôle (OCC), à charge des importateurs concernés lors de la validation des Déclarations d'Importation des Biens (Licences), destinés à rémunérer les contrôles avant embarquement des marchandises. Cependant, de nombreux importateurs ne soumettent pas leurs marchandises à ce contrôle et les déclarent comme importations sans licences à leur arrivée en RDC, ce qui facilite la fraude.

La masse d'argent ainsi constituée ne peut pas être restituée sans annulation des Déclarations d'importation des Biens souscrites en amont auprès des Banques, ni être versée à l'OCC. Ainsi, les banques se sont retrouvées avec des fonds que l'IGF, dans le cadre de sa mission de contrôle à l'OCC et à la BCC en 2023, pour la période allant de 2006 à 2024, a recommandé au Gouvernement d'en donner une destination définitive.



Pour ce faire, le Ministre du Commerce Extérieur a avancé une série de propositions pour les récupérer au profit du trésor public et en vue de leur affectation aux différents projets qui cadrent avec le programme du Gouvernement.

Le Gouvernement a recommandé au Ministre du Commerce Extérieur de se rapprocher du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, afin de retracer tous ces cas frauduleux qui font échapper d'importantes recettes au Trésor public en vue de prendre des sanctions exemplaires.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (03) TEXTES

V.1. Projets de Loi

Au nom de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise, la Vice-Ministre des Affaires Etrangères a soumis au Conseil, pour examen et approbation, trois (02) textes, à savoir :

1. Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de Paix entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République du Rwanda.
2. Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de Partenariat Stratégique entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces textes qui seront transmis au Parlement pour adoption.

IV.2. Projet d'Ordonnance-Loi

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet d'Ordonnance-Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 18 mars 2026.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'Ordonnance-Loi.

Commencé à 15h05', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h05'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE

Ministre de la Communication et Médias

Porte-parole du Gouvernement

83, avenue Tabu Ley (Ex Tombalbay) RTNC2, Kinhsasa - Gombe
Tél. : +243814175139 ; +243998763124 ● E-mail : info@communication.gouv.cd ● www.communication.gouv.cd

